



DOSSIER MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

p. 4

GROUPEMENTS
D'ACHATS

p. 2

ENTRETIEN
À ÉCHENOZ-
LA-MÉLINE

p. 8

ACTUALITÉS

p. 12

GROUPEMENTS D'ACHATS



Le groupement subit les prix mais maîtrise ses achats

Électricité

L'État protège les particuliers et les petites collectivités grâce à son bouclier tarifaire (Tarifs Réglementés de Vente TRV) mais les structures avec plus de 10 salariés, comme les grosses communes et les entreprises de plus de 2 millions d'euros de chiffres d'affaires, ne sont pas protégées par ce bouclier et contractualisent avec le fournisseur de leur choix. Ce dernier achète l'énergie sur les marchés financiers, qui ont littéralement flambés ces derniers mois. En conséquence, les fournisseurs répercutent les prix sur les clients. Les 8 syndicats de Bourgogne-Franche-Comté se sont regroupés pour définir une stratégie efficace et sécuritaire pour acheter sur les marchés financiers de gros, les quantités d'électricité nécessaires pour 2023. Pour la première fois depuis la création du groupement, ses prix seront supérieurs aux TRV (tant que l'État pourra maintenir son bouclier tarifaire),

c'est pourquoi il a été proposé aux petites communes éligibles aux TRV de repasser leurs points de livraison à EDF TRV (sauf pour l'éclairage public car les tarifs du groupement restent inférieurs aux TRV EP) et de leur laisser la possibilité de rejoindre le groupement si la tendance s'inverse.

Gaz

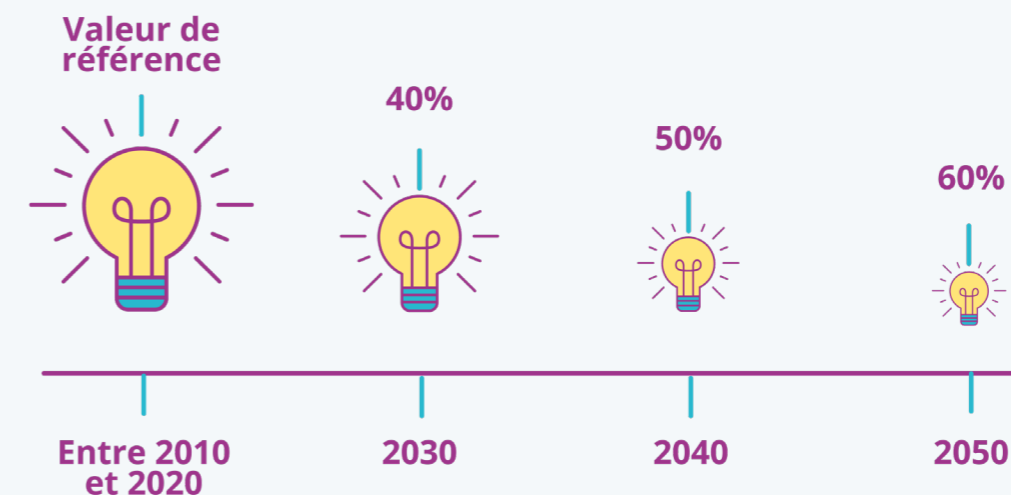
La date de renouvellement du marché est tombée en pleine crise énergétique et les prix de 2022 de notre fournisseur Gaz de Bordeaux ont aussi subi cette crise. Les prix du groupement étaient tellement bas dans le précédent marché que l'augmentation a été très rude pour nos adhérents (environ x3 par rapport à 2021). Heureusement, le groupement peut se féliciter d'avoir maîtrisé les prix de 2023 et 2024, qui reviennent au prix d'avant crise.

Le groupement de commandes d'achat de granulés de bois

Le marché européen des granulés de bois n'échappe pas à la crise énergétique. En raison d'une demande plus importante que l'offre, le prix des granulés a plus que triplé en cette année 2022. Le précédent marché, se terminant au 1er septembre 2022, il a fallu relancer une nouvelle consultation. Au vu de la conjoncture incertaine des granulés, cela s'est avéré très compliqué. CHAYS a finalement remporté ce nouveau marché mais il n'a pas pu s'engager sur un prix au-delà d'un mois. Le prix des granulés sera connu chaque fin de mois pour le mois suivant.

Afin d'anticiper les achats du prochain marché gaz, le groupement a décidé d'avancer son prochain renouvellement d'adhésion d'un an : il faudra donc adhérer entre le 1er janvier et le 31 mars 2023 pour le marché gaz qui débutera le 1er janvier 2025.

ZOOM SUR LE DÉCRET TERTIAIRE



Alors que la sobriété énergétique est un sujet d'actualité, il existait, déjà, il y a plus d'un an une volonté gouvernementale d'orienter les collectivités dans ce sens. En effet, le décret tertiaire est une obligation réglementaire imposant une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments tertiaires afin de lutter contre le changement climatique. Retour sur ce décret.

Le décret tertiaire s'applique aux :

- Bâtiments d'une surface égale ou supérieure à 1 000 m², abritant des activités tertiaires des secteurs public et/ou privé.
- Toutes parties d'un bâtiment à usage mixte hébergeant des activités tertiaires et dont le cumul des surfaces est égal ou supérieur à 1 000 m².
- Tout ensemble de bâtiments situés sur une même unité foncière ou sur un même site dès lors que ces bâtiments hébergent des activités tertiaires sur une surface cumulée égale ou supérieure à 1 000 m².
- Les bâtiments concernés sont ceux existants avant le 24 novembre 2018.

Comment atteindre les objectifs fixés ?

- Selon deux modalités alternatives en fonction de votre engagement actuel dans les actions de réduction des consommations d'énergie :
- Par rapport à une année de référence (ou 12 mois consécutifs) choisie entre 2010 et 2020 et ajustée en fonction des variations climatiques.
 - Par rapport à un niveau de consommation d'énergie fixé en valeur absolue et défini par arrêté ministériel avant le début de chaque décennie.

Les 4 leviers d'actions possibles améliorant la performance énergétique du bâtiment hors travaux sur l'enveloppe bâti :

- Installer des équipements performants et des dispositifs de contrôle et de gestion de ces équipements.
- Optimiser l'exploitation des équipements.
- Adapter les locaux à un usage économe en énergie.
- Inciter les occupants à adopter un comportement éco-responsable.

Déclaration des données et du suivi des consommations

Depuis 2022, les propriétaires de bâtiments ou preneurs de bail ou occupants doivent déclarer annuellement les données et consommations des bâtiments concernés sur la plateforme OPERAT.

Pour tout renseignement complémentaire concernant l'application de ce décret, le service maîtrise de l'énergie du SIED 70 est à votre disposition au 03 84 77 00 00 ou par mail : contact@sied70.fr

DOSSIER : MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE



Des actions simples au quotidien rapides à mettre en œuvre

Le plan prévisionnel présenté par RTE RTG envisage, début 2023, des coupures des systèmes électriques et gaziers. Pour cause principale, l'arrêt de certains réacteurs nucléaires, mais également la sécheresse qui perturbe le fonctionnement des centrales hydrauliques. Ainsi, le SIED 70 incite chacun et chacune à agir. Il invite les collectivités à s'engager en faveur des économies d'énergie et vous donne quelques pistes à réaliser à l'échelle de votre collectivité. Au sein même du SIED 70, un plan de sobriété est en cours d'élaboration sur son patrimoine.

 Vous êtes invités à vous connecter à Ecowatt / EcoGaz afin d'être informé en temps réel d'éventuelles coupures d'électricité ou de gaz de ville.

BÂTIMENT

Chauffage et Climatisation :

- Solutions possibles en hiver
- Réduire le chauffage de 2°C c'est économiser à l'échelle nationale 4 à 5 GW. La nuit, il est conseillé d'abaisser la température de 3°C (soit 16°C : Mode réduit). *Attention, bien vérifier le délai de relance de chauffage le matin.*
- Réduire le chauffage en hors gel les week-ends / vacances / période de forte absence (> 2 jours) mais également dans les lieux et les pièces inoccupés.
- Fermer les portes pour isoler des autres pièces.

- Fermer les lieux dont le taux d'occupation est inférieur à 10% et les remplacer par des lieux communs avec réservation.

- Fermer les portes des pièces (chauffées) menants sur les couloirs.
- Réorganiser les bureaux en évitant la proximité avec les parois froides (fenêtre ou mur mal isolé).
- Ne pas couvrir les émetteurs de chaleur.
- Interdire l'usage de chauffage d'appoint.
- Vérifier l'absence de fuite dans les chaufferies.

Ventilation :

- Ne pas obstruer les bouches d'aération et d'extraction de VMC.
- Effectuer la maintenance annuelle des VMC simple flux et quand cela est nécessaire des filtres de CTA / VMC double flux.

Eau chaude sanitaire :

- Utiliser l'eau froide pour se laver les mains.
- Vérifier l'absence de fuite des appareils consommant de l'eau (chauffe-eau, robinet, douche, WC, nettoyeur haute pression, etc.).

ÉCLAIRAGE

- Couper l'éclairage lorsque le lieu n'est pas occupé.
- Couper l'éclairage nocturne des bâtiments (1h avant / après l'occupation du bâtiment).
- Couper l'éclairage des parkings et des parcs publics.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

À titre d'exemple, en pratiquant l'extinction nocturne de 23h à 6h, une collectivité peut réaliser jusqu'à **66%** d'économie d'énergie sur son poste d'éclairage public.

37%

C'est la part de l'éclairage public sur les factures d'électricité des collectivités

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE



- Couper les appareils électroniques et informatiques lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- Ne pas laisser des appareils en charge lorsque ceux-ci ont fini leur recharge (ordinateurs, portables, etc.).

SENSIBILISATION


- Afficher les consommations à l'entrée des bâtiments pour une prise de conscience.
- Afficher des mémos écogestes dans les pièces (chauffage/ECS/éclairage/etc.).

L'INFO EN PLUS

- 40% des vertébrés, et 60% des invertébrés sont impactés par l'éclairage nocturne.
- Il n'y a pas de corrélation entre accidentologie et éclairage public d'après de récentes études malgré l'inquiétude des personnes pour la sécurité de leurs biens.

 Eclairer intelligemment, c'est éclairer là où c'est nécessaire, quand c'est nécessaire, et le mieux possible. 

Georges Zissis
Professeur à l'Université Toulouse III

 Vérifier la puissance souscrite des installations d'éclairage public, c'est facile et gratuit ! Renseignez-vous auprès de l'électricien de votre collectivité ou auprès du SIED 70.

MOBILITÉ

- Privilégier les déplacements doux (marche, vélos, trottinettes, etc.) pour les petits trajets (< 2 km).
- Adopter une conduite souple. Démarrer en douceur et passer sans attendre le rapport supérieur pour éviter les sursrégimes, qui occasionnent une surconsommation de carburant de 20 %. Anticiper les ralentissements : utiliser le frein moteur plutôt que la pédale de frein.
- Préparer votre trajet et vérifiez la pression des pneus. Ne jamais oublier que des pneus sous gonflés, c'est du carburant en plus et une moins bonne tenue de route.

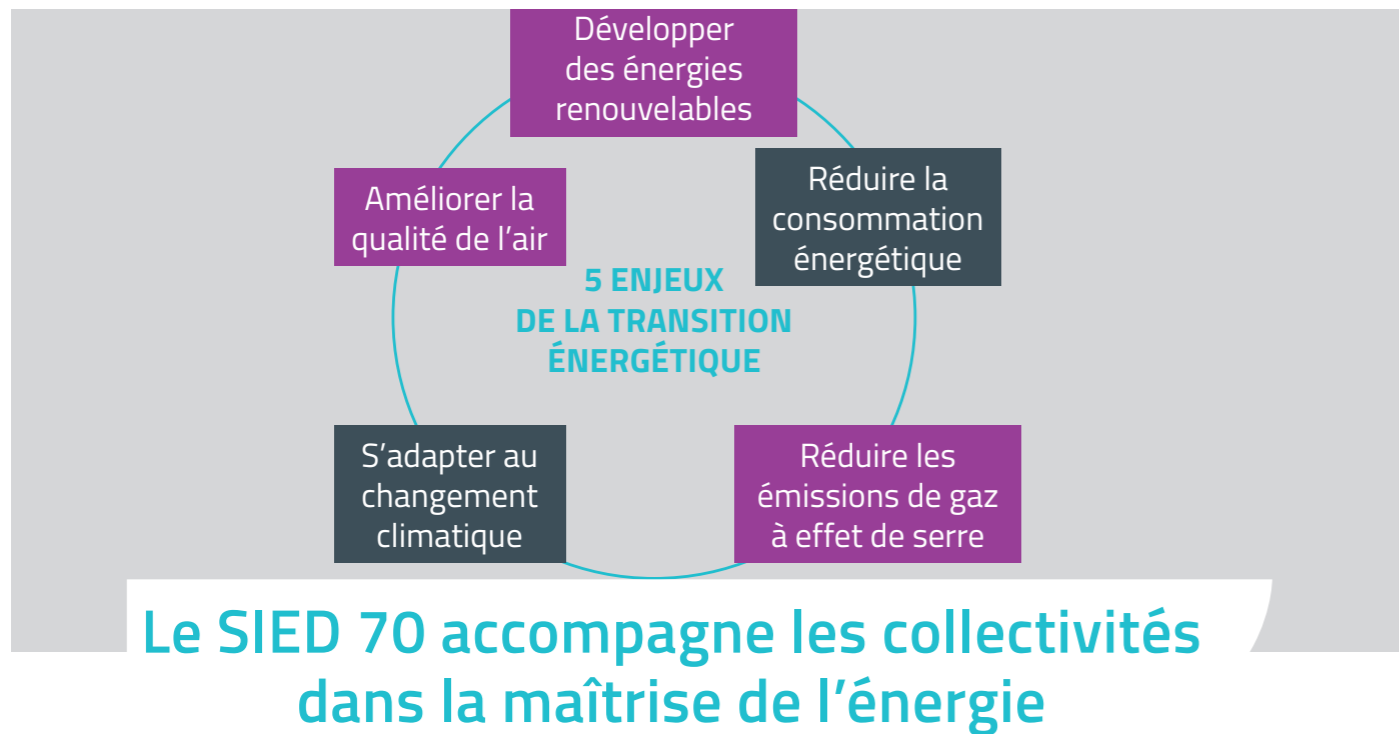
- Assurez-vous du bon état du véhicule. Un véhicule mal entretenu peut entraîner une surconsommation de carburant pouvant aller jusqu'à 25 %.
- Supprimer toute charge inutile.
- Pour consommer moins de carburant, privilégiez les coffres de toit aux galeries. Ne pas oublier de les démonter après utilisation sous peine d'une surconsommation de 10 à 15 %.
- Réduire votre vitesse. 10 km/h en moins permettent d'économiser jusqu'à 5 litres de carburant et de réduire de 12,5 % (soit 12 kg)

les émissions de CO2 sur 500 km.

- Couper le moteur lors d'un arrêt prolongé. Arrêter puis redémarrer un véhicule permet de consommer moins de carburant que de laisser tourner le moteur au ralenti plus de 20 secondes.
- Ne pas abuser de la climatisation. La surconsommation de carburant des véhicules due à la climatisation peut atteindre 10 % sur route et 25 % en ville. Moins de clim' c'est 15 % de CO2 rejetés en moins sur 100 km.

 Pour aller plus loin, la FNCCR propose un guide détaillé : <https://www.fnccr.asso.fr/article/la-fnccr-edite-3-nouveaux-documents/> ou scannez le QR code





Comme vu précédemment, des actions quotidiennes permettent de limiter les dépenses énergétiques des communes. Mais pour agir efficacement sur le long terme, l'un des enjeux majeurs pour une collectivité est d'intervenir plus spécifiquement sur son patrimoine communal. Le SIED 70, fort de ses compétences et de ses techniciens qualifiés, propose plusieurs dispositifs d'accompagnement des collectivités.

Conseil en Énergie Partagé :

- Le SIED 70 conseille les collectivités dans la gestion des consommations énergétiques et les accompagne dans la mise en place d'actions ou de travaux visant à améliorer le confort d'utilisation des bâtiments publics et la réduction des consommations énergétiques.
- Une adhésion au service CEP est valable pour 3 ans pour un coût de 250 € (pour les communes rurales).

- Ce conseil permet aux collectivités d'obtenir des pré-diagnostic énergétique de leurs bâtiments, un suivi des consommations d'énergie de leur patrimoine sur 3 ans, et des campagnes de mesures par instrumentation (caméra thermique, mesure d'appel de puissance électrique...).
- De plus, dans le cadre de leur mission, les CEP peuvent

réaliser, pour les collectivités adhérentes, des notes d'opportunité pour l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation.

150

Collectivités adhérent au service CEP

Audit énergétique :

- L'adhésion au service CEP permet aux collectivités de bénéficier gratuitement de réalisation d'audits énergétiques par un bureau d'études extérieur missionné par le SIED 70.
- Les audits visent à établir, dans un premier temps, des bilans

énergétiques de bâtiments pour lesquels les collectivités envisagent une rénovation à court terme. Ensuite, trois scénarios de performance énergétique sont proposés avec la liste des travaux à effectuer pour atteindre la performance souhaitée.

164

Audits réalisés auprès d'une centaine de collectivités

Appel à projets Maîtrise de l'énergie :

- Depuis 2017, le SIED 70 a mis en place un appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics. Il a pour objectif d'aider les collectivités dans le financement des travaux d'amélioration énergétique de leurs bâtiments existants en privilégiant une programmation de bouquet de travaux et l'obtention d'une performance énergétique de niveau « BBC » ou « BBC performance ».

- Les règles de l'appel à projets vont évoluer en 2023. L'aide sera plafonnée à 75 000 € par projet et une collectivité ne pourra déposer qu'un seul dossier par an.
- Le taux de subvention des dépenses éligibles sera de 40 % dans le cadre d'une rénovation atteignant à minima « 30% d'économies d'énergie » jusqu'au niveau « BBC Rénovation » et 60% dans le cadre d'une rénovation

- de niveau « BBC Performance ».
- Les demandes seront classées en fonction d'une note attribuée au projet et établie selon les critères définis dans le guide des aides (Fiche MDE2).
- Les subventions sont attribuées dans la limite de l'enveloppe affectée qui est de 1 million d'euros en 2023.



Un audit énergétique ou une étude thermique réglementaire est obligatoire pour participer à l'appel à projet MDE.

Conseil en Financement Partagé (CFP) :

- Le SIED 70 propose les services d'une Conseillère en Financement Partagé. Son rôle est d'accompagner les collectivités dans l'établissement des plans de financement pour les projets relatifs à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables. Elle aide les collectivités dans le montage des dossiers de subvention auprès des co-financeurs publics.

- Elle est aussi en charge de la gestion et du suivi des aides perçues par le SIED 70 dans le cadre de ses missions relatives à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables.

- C'est également elle qui gère les groupements d'achat d'énergies au sein du SIED 70 et qui s'occupe de la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) relatifs aux travaux de rénovation énergétique.



Le guide complet des participations financières du SIED 70 est consultable sur www.sied70.fr (rubrique infos communes / guide des aides).



Travaux d'isolation thermique à Loulans-Verchamp

ENTRETIEN



Serge Vieille maire d'Échenoz-la-Méline

QUELLES SONT VOS ACTIONS AU QUOTIDIEN POUR RÉDUIRE VOS CONSOMMATIONS ?

Serge Vieille : Tout d'abord, je me rends régulièrement sur le site Di@lège (Espace client EDF Collectivités). Cela me permet de suivre en temps réel mes dépenses énergétiques. Après analyse, nous réfléchissons à des solutions afin d'optimiser au mieux nos dépenses. En pratique, nous avons pris la décision d'abaisser le chauffage le week-end et pendant les vacances dans les bâtiments communaux. Nous avons également changé 580 luminaires. L'éclairage public est d'ailleurs éteint depuis le 26 octobre 2022 de 23h à 6h. Quatre chauffages gaz ont été renouvelés et ils sont dorénavant équipés de vannes thermostatiques connectées. Nous utilisons d'autres procédés dit «intelligents» comme la fermeture automatique des volets. En somme, l'objectif de nos actions est de trouver le juste milieu entre confort et économie.

QUELS SONT VOS PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES ?

SV : À Échenoz-la-Méline, nous avons principalement 3 gros postes de dépenses. En premier lieu nous avons l'électricité des bâtiments publics suivie par l'éclairage public et enfin le chauffage. Au sujet de l'éclairage public j'aimerais ajouter que c'était notre plus gros poste de dépenses avant 2019. Mais depuis le passage aux LED, nous avons drastiquement diminué notre consommation et on espère que cela continuera avec l'extinction nocturne de l'éclairage public. Nous avons encore des marges de manoeuvre, pour cela nous sensibilisons nos utilisateurs qu'ils soient enseignants ou usagers.

230 000

kWh par an (avant 2016)
consommés en éclairage public

QUELLE PLUS VALUE LE SIED 70 VOUS APPORTE-T-IL ?

SV : Le SIED 70 nous apporte un soutien technique et administratif non négligeable. D'un point de vue technique, notons les compétences et la réactivité des techniciens avec lesquels nous entretenons un bon relationnel. Aussi, le SIED 70 nous apporte un soutien administratif notamment dans la réalisation des marchés accord-cadre. Par ailleurs, il y a quelques semaines, le SIED 70 nous a installé une horloge astronomique et nous réalisons chaque année un chantier d'enfouissement des réseaux-secs.

40 000

kWh par an (estimation)
en éclairage public après passage aux LED et la mise en place de l'extinction de l'éclairage nocturne

L'OEIL SUR...



SIED 70 - Échenoz-la-Méline : Un partenariat prolifique

Au cours des dernières années, la commune d'Échenoz-la-Méline a entrepris des travaux liés notamment à la maîtrise de l'énergie. Le SIED 70 a accompagné la commune dans les travaux engagés, au travers de différentes missions qui lui ont été confiées, lui permettant d'intervenir et de conseiller au mieux la commune. Retour sur les travaux réalisés.

Les actions réalisées par la commune en matière de maîtrise de l'énergie en collaboration avec le SIED 70 :

- Remplacement de 3 portes d'entrées à l'école de Pont.
- Remplacement de 3 portes d'entrées et 2 baies vitrées ainsi que l'isolation des combles par insufflation à l'école de Longeville.
- Remplacement de 3 portes d'entrées et 12 fenêtres à la maison des associations.
- Remplacement de 4 anciennes chaudières par des chaudières gaz à condensation nouvelle génération pour les chaufferies des écoles de Pont, de Flandrière, de Longeville et de la Maison des Associations.
- Remplacement de 580 anciens luminaires énergivores par des LED.
- Extinction nocturne de l'éclairage public de 23h à 6h depuis le 26 octobre 2022.
- Installation d'un système de régulation (vannes thermostatiques connectées à un boîtier central) dans les 3 écoles et la maison des associations.
- Adhésion au groupement d'achats pour la fourniture des granulés.

Les autres actions réalisées par la commune en collaboration avec le SIED 70 :

- Enfouissement des réseaux-secs rue de Solborde, et rue Charles Pique.
- Extension du réseau d'éclairage public rue de Beauregard.
- Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques.
- Travaux de pose de panneaux photovoltaïques en cours sur la toiture du préau de l'école de la Flandrière.



Vincent Renault, économiste de flux au SIED 70, accompagne Patrick Mougenot, responsable des services techniques à la mairie d'Échenoz-la-Méline

ACTUALITÉS



Électriciens sans Frontières

Depuis 2017, le SIED 70 soutient l'association Électriciens sans Frontières en finançant des actions de solidarité internationale dans les domaines de la distribution publique d'eau, d'électricité et de gaz.

Le 5 mai 2021, les membres du bureau syndical ont délibéré en faveur d'une aide financière de 10 000 euros par an sur 3 ans pour soutenir le projet d'accès à l'eau et à l'électricité pour le village de Tokpli au TOGO.

L'objectif de ce projet est d'apporter aux habitants du village un accès à l'eau potable en quantité suffisante, à l'assainissement et à l'électricité. 700 habitants ainsi que les 180 enfants fréquentant l'école seront impactés par les travaux.

TRAVAUX

Électrification de l'école -
Éclairage solaire au marché
- Forage de 120 m avec
château d'eau de 20 m³ -
2 bornes fontaines - 6
latrines sèches avec un point
d'eau pour le lavage des
mains - Création d'un moulin
pour huile de palme



Pour rappel, durant les années 2017 à 2019, le SIED 70 a soutenu le projet « de l'eau et de l'électricité pour l'île de Sakatia » à Madagascar.

Les Générateurs

Un projet éolien ou photovoltaïque peut être une opération complexe à conduire. Afin d'accompagner les collectivités dans les démarches de leurs projets, le SIED 70 et les 7 syndicats de Bourgogne-Franche-Comté mettent à leurs disposition un service gratuit de conseil et d'appui personnalisé soutenu par l'ADEME et mené en collaboration avec la Région et l'État.

Le soutien d'un conseiller vous aidera à identifier les points clés du développement (si vous avez un projet ou si vous êtes démarchés). Ce soutien vous aidera à piloter votre projet et les échanges avec le développeur,

à optimiser vos recettes au-delà de la fiscalité « classique » et de la location du foncier, à faire de votre projet un projet concerté en impliquant les acteurs locaux et les citoyens.

CONTACT

Jean-Pierre Vallar
chargé de mission régionale
Éolien et Photovoltaïque

06 82 51 55 84
contact@territoire-energie-bfc.fr

POINT RH



SAMUEL RAGUIN

Samuel c'est le gamer repenté. D'abord orienté vers l'Histoire, la route le mènera vers sa deuxième passion : l'informatique. Son histoire d'amour avec l'informatique remonte à une époque que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître, lorsqu'il souhaitait trouver une solution pour jouer au jeu-vidéo « Doom » en réseau. Curieux de nature, il s'intéresse à des sujets variés et reste connecté pour développer les outils et réseaux informatiques du SIED 70.

Informaticien développeur et administrateur réseau - Arrivée le 12/09/2022

VINCENT GACHOT

Vincent c'est le bâtisseur. Dans d'autres temps, il aurait construit, à coup sûr, des cathédrales. En effet, la curiosité et le challenge poussent Vincent à voir en grand. Au SIED 70, il n'aura pas besoin de compas et de cordeaux mais il usera de son expérience et d'une calculatrice pour gérer les chiffres. Côté ressources humaines et management, c'est plutôt avec philosophie qu'il voit les choses : « travailler sérieusement sans se prendre au sérieux ».



Responsable du service finances, ressources humaines et affaires générales - Arrivée le 01/12/2022

NOUVEAU LOGO

En avril 2021, le SIED 70 a adhéré à la marque Territoire d'Énergie développée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Après une période transitoire, l'heure est au changement.

Suite à l'adhésion à la marque Territoire d'Énergie, le logo historique du SIED 70 avait été conservé et adossé au logo Territoire d'Énergie. Afin d'adhérer pleinement à cette marque et de gagner en visibilité, la commission communication réunie le 09 novembre 2022 a définitivement tranché l'abandon du logo historique au profit

du logo Territoire d'Énergie Haute-Saône · SIED 70. Une présentation de ce nouveau logo a été faite lors de la réunion des membres du Comité Syndical du 30 novembre dernier.




territoire
d'énergie

HAUTE-SAÔNE · SIED 70

AGENDA

 Réunion de la commission «Travaux» - Jury Appel à Projets enfouissement des réseaux-secs
11 janvier 2023 à 17h

 Réunion du Bureau Syndical
11 janvier 2023 à 18h

 Réunion de la commission « Économies d'Énergie - Performances Énergétiques et Énergies Renouvelables » - Jury Appel à Projets maîtrise de l'énergie
2 février 2023 à 17h

VŒUX DU PRÉSIDENT



« L'ensemble du Bureau Syndical, toute l'équipe du SIED 70 et moi-même vous présentons nos meilleurs voeux pour 2023 »

Jean-Marc JAVAUX
Président du SIED 70

Syndicat Intercommunal d'Énergie
du Département de la Haute-Saône

1 rue Max Devaux - 70000 VESOUL

03 84 77 00 00 - contact@sied70.fr - www.sied70.fr

Directeur de la publication : Jean-Marc JAVAUX
Responsable de la rédaction : Fabrice TONGHINI
Crédit photographique : SIED 70
Conception graphique : SIED 70